

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2006

Présents : M. FRANCOU-CARRON, G. PASDRMADJIAN, N. BOULANGER, JM. GONSOLIN, G.CARDIN, A.DUBOIS, P. CELCE, F. GARAUD.

Absents : R.MASSE, JP PELLISSIER.

Représenté : L. REYNIER

Avant de commencer l'ordre du jour, Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de Corps a reçu la médaille d'argent lors de la 48^{ème} campagne de fleurissement de la France. Les élus tiennent à féliciter les commerçants et les habitants de Corps pour leurs efforts sur le fleurissement.

1/ Aménagement village

Suite à une réunion avec la DDE sur l'aménagement des parkings de Corps et notamment l'entrée sud du village, madame le Maire présente le budget prévisionnel qui s'élève à 90000€HT pour la totalité du projet. Les travaux se feront en plusieurs tranches, en commençant par le parking Prayer, la Gare, la place Napoléon, l'éclairage sur le parking du tennis. Ces premiers travaux s'élèveraient à 50000€, qui comprendraient la sécurisation de l'entrée sud de Corps.

Il faut commencer par faire des relevés de géomètre pour le marquage des parkings pour un coût de 4000€HT. Accord du conseil.

2/ Cession de terrain au SMIME pour l'agrandissement de la société OSE

La société OSE loue au SMIME des locaux d'une surface développée de 1980m² et sollicite aujourd'hui le syndicat pour la maîtrise d'ouvrage de son projet d'extension et de rénovation du bâtiment existant. Le projet porte sur la réalisation de deux bâtiments de 800m² chacun, et sur la rénovation complète de la façade et des menuiseries extérieures. Les travaux exigent l'acquisition par le syndicat des terrains d'assiette des deux nouveaux bâtiments appartenant à la commune de Corps (1600m² environ), la réalisation de travaux importants de démolition d'ouvrages, la modification des réseaux techniques. Le montant des travaux est estimé à 2,44M€, avec 450k€ d'aides. Le loyer de la société OSE serait multiplié par 4 (200k€ par an), mais OSE devrait augmenter son chiffre d'affaires et même créer 26 emplois d'ici à la fin 2009.

Compte tenu de l'importance de ce projet, le SMIME souhaiterait que les terrains d'assiette de la commune soient cédés à titre gratuit au SMIME, Corps prenant à sa charge les travaux de voirie.

Le conseil indique qu'il se prononcera sur les travaux d'aménagement de la voirie une fois les devis reçus.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour céder les terrains à titre gratuit dans le cadre de l'agrandissement de la société OSE, compte tenu des conséquences économiques positives du projet.

3/ Urbanisme

- dossier K1004 : RIVIERE Nicolas : réhabilitation de la maison. Accord de l'assemblée. Une remarque est faite sur le toit en tôle bac acier, accepté car la maison est en dehors du centre historique du village.
- Dossier K9013 : BLANC Jean : surélévation toit garage, extension bâtiment. Accord de l'assemblée.

4/ Convention ATESAT

Madame le Maire présente le renouvellement de la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) pour permettre l'intervention de la DDE, pour un montant de 224,78€. Accord du conseil pour que le Maire signe la convention.

5/ Renouvellement contrat Veritas

Les installations de gaz et d'électricité de la Commune doivent être vérifiées chaque année. Le conseil donne son accord pour renouveler le contrat avec Veritas dans les conditions présentées.

6/ Contrat de développement Rhône-Alpes (CDRA) Territoire Alpes Sud Isère

Le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes a adopté le principe du conventionnement avec le syndicat mixte, plutôt que l'adhésion à durée limitée.

Etant donné les dernières évolutions de ce projet (remise en cause du principe du syndicat par la Région), le conseil refuse de se prononcer sur ce projet.

7/ Révision simplifiée du POS projet Royans Charpente : avancement procédure

Madame le Maire informe que deux réunions publiques ont eu lieu pour présenter le projet de révision simplifiée du POS. Aucune remarque n'est ressortie. La procédure peut donc continuer avec la demande de nomination d'un commissaire-enquêteur qui a été faite début novembre par la Commune.

8/ Questions diverses

5

- courrier de M et Mme Corbel de Boustigue demandant l'aménagement de la route de Boustigue. Le conseil indique que tous les travaux ne pourront pas être réalisés en même temps. Un calendrier devra être effectué selon les urgences. Le maire et l'adjoint aux travaux se rendront sur place pour chiffrer les travaux à effectuer, sans oublier les autres voiries communales. Le conseil rappelle que les travaux d'entretien sont assurés été comme hiver.
- DM budget de l'eau : Nicole Boulanger présente les décisions modificatives à prendre sur le budget de l'eau. Accord de l'assemblée.
- Frais de fonctionnement école et cantine : après en avoir délibéré, le conseil fixe la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école 2004-2005 à 905€ par enfant, et aux frais de fonctionnement de la cantine à 1,4€ par repas (pour un coût total de 4,67€. Le conseil décide de facturer la participation de la commune d'Aspres les Corps, comme convenu en 2002, pour les années 2002 à 2005.

- Taxe forfaitaire sur les cessions : après en avoir délibéré, le Conseil décide de créer cette taxe pour les terrains non constructibles rendus constructibles par la Commune pour les futures cessions (10% des 2/3 du prix du terrain).
- Création régie médiathèque : madame le Maire rappelle qu'il faut créer une régie pour la gestion de la bibliothèque. Le règlement intérieur est présenté au conseil, et le montant des cotisations pour 2007. Accord du conseil.
- Maison médicale : madame le Maire informe que le projet de construction de la maison médicale a été accepté pour bénéficier d'une subvention de l'Etat (22,75% du montant des travaux de construction du bâtiment). Après en avoir délibéré, le conseil adopte le projet de la construction de la maison médicale pour un montant de 320000€HT (coût du bâtiment uniquement), ainsi que le plan de financement présenté.
- Courrier de la trésorerie : Madame Rigg rappelle ses inquiétudes sur l'état de la chaudière de la trésorerie. Des devis sont en cours.
- Courrier de M et Mme Leroux : ils indiquent que le chiffre d'affaires de leur boulangerie diminue chaque année, et demande l'intervention de madame le maire auprès des autres revendeurs pour les convaincre de ne plus vendre de pain. Le conseil indique ne pas être compétent dans ce domaine qui relève de la concurrence, et rappelle son attachement à tous les commerces de proximité.
- Courrier de M et Mme Tournon : le conseil demandera à M Saillard d'enlever la barrière l'empêchant de garer sa voiture.
- Courrier de Mme Yvette Chaix : le conseil rappelle que la cour étant privée, l'éclairage ne peut pas être assuré par la Commune, même si celle-ci avait acceptée il y a plusieurs années d'installer cet éclairage. Les ampoules devront être changées par les propriétaires.
- Courrier de M Vibert-Vallet : le maire rappelle que le balcon donnant sur l'ancienne maison de retraite a été construit en 2000. Les piliers du balcon donnent dans le jardin de la maison de retraite. M Vibert-Vallet se plaint aujourd'hui de désagréments liés au jardin où des touristes viennent, entraînant parfois un sentiment d'insécurité. Il rappelle qu'il souhaite acquérir la parcelle soutenant son balcon. Comme déjà indiqué lors de précédents courriers, le conseil rappelle qu'il reste opposé à cette cession.
- Courrier de Geneviève Girand se plaignant des méthodes de tarification de l'eau. Le conseil rappelle que ces tarifs ont été mis en place pour ne pas pénaliser les habitants à l'année, et des investissements importants ont été faits et continuent à être faits pour la distribution et le retraitement de l'eau.
- Courrier de Pierre Achard demandant la mise en place d'un lampadaire supplémentaire. Le conseil rappelle que la commune a déjà installé un lampadaire près de sa maison, alors que d'autres sites ne sont toujours pas éclairés.